



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 18 décembre 2018
18 h 00
salle du conseil

Présence :

- Roland Fougère, maire**
- Pauline Hébert, maire suppléante**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Raymond Poirier, conseiller**
- Emilie Doiron Gaudet, directrice générale et greffière**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Luc Cormier, directeur des loisirs et des immeubles**
- Rémi LeBlanc, directeur des travaux publics**
- Chantal Richard, commis comptable – réceptionniste**
- Alexandre Boudreau, journaliste, L'Étoile**
- Jean-Marc Doiron, journaliste, L'Acadie Nouvelle**
- Jean-Paul LeBlanc, résident**
- Ronald LeBlanc, résident**
- Fernande McFadden, résidente**
- Mike McFadden, résident**

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour.

18-219 : MIKE LEBLANC / RAYMOND POIRIER

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

4. Présentation des budgets 2019.

La directrice générale et trésorière, Emilie Doiron Gaudet, présente en bref le budget du fonds de fonctionnement général 2019 et le budget du fonds de fonctionnement du service d'eau et d'égouts 2019.

Le maire souligne le beau travail de la trésorière avec les budgets et remercie les membres du conseil pour leurs bonnes décisions.

5. Taux de taxe municipale - année 2019.

18-220 : MIKE LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que le taux de taxe municipale pour l'année 2019 n'augmente pas de celui de l'année 2018, soit 1,3255\$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

6. Taux pour le service d'égout - année 2019.

18-221 : PAULINE HÉBERT / RAYMOND POIRIER

que le taux aux usagers pour le service d'égout en 2019 n'augmente pas de celui de 2018, soit 250\$ l'unité.

ADOPTÉE

7. Taux pour le service d'eau - année 2019.

18-222 : OSCAR LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que le taux aux usagers pour le service d'eau en 2019 n'augmente pas de celui de 2018, soit 200\$ l'unité.

ADOPTÉE

8. Levée de l'assemblée.

18-223 : RAYMOND POIRIER

pour la levée de l'assemblée à 18h30.

ADOPTÉE